



État d'avancement en France des dispositifs visant à faciliter la mise sur le marché des produits alternatifs

Le contexte national

➤ le Grenelle de l'environnement.

l'engagement 129:

- ① Retrait, à raison de leur substituabilité, des produits les plus préoccupants : 30 d'ici fin 2008, 10 d'ici fin 2010, et réduction de moitié d'ici fin 2012 des produits pour lesquels il n'existe pas de substitution
- ② Objectif de réduction de moitié des usages des pesticides en accélérant la diffusion des méthodes alternatives et sous-réserve de leur mise au point (ECOPHYTO 2018)
- ③ Lancer dès 2008 un état des lieux de la santé des salariés agricoles et des agriculteurs et un programme de surveillance épidémiologique
- ④ Interdiction de l'épandage aérien sauf dérogations

le plan ECOPHYTO 2018

Réalisation : comité opérationnel, présidé par M. Guy Paillotin (secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture).

Participants: représentants de l'Etat, des organisations professionnelles, de la coopération, du négoce, des industriels, d'associations environnementalistes, des instituts techniques, de l'INRA et des syndicats agricoles.

Rapport final: présenté au conseil des ministres le 10 sept 2008.




Axe 1 - Évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides

Les indicateurs globaux (suivi des quantités):

NODU: nombre de doses unités , décliné par usages et types de produit par marchés par type de toxicité et par rapport l'impact sur l'environnement

Les indicateurs locaux (mesure des pratiques agricoles)

IFT: indicateur de fréquence de traitement
Utilisable à différentes échelles



Axe 2 - Généraliser les systèmes agricoles économes en pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert

Identification de ce qui existe

- Vers la production intégrée (variétés résistantes, prophylaxie, méthodes alternatives)
- Les systèmes économes en pesticides (AB)
- Les travaux du groupe ECOPHYTO R&D, chargé d'étudier différents scénarios, les marges de progrès, les freins au progrès et les impacts économiques (par filière)



Axe 2 - Généraliser les systèmes agricoles économes en pesticides...


Diffusion, mutualisation des résultats

→ Nécessité d'un travail en réseau (INRA, Instituts techniques, CA, Lycées agricoles,...) pour la mise en place de plates-formes d'expérimentation, de fermes de démonstration.

Axe 2 - Généraliser les systèmes agricoles économes en pesticides...

Mobilisation des outils réglementaires et incitatifs pour la diffusion de la protection intégrée et de techniques plus économes en produits phytopharmaceutiques

- en facilitant la disponibilité de semences permettant la conduite de systèmes de culture économes en pesticides,
- en facilitant la mise sur le marché des produits alternatifs, notamment de biocontrôle.



Axe 3 - Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides


Orienter et coordonner la recherche en privilégiant:

- Les approches agro-écologiques
- La pluridisciplinarité (épidémiologie, écologie, sciences sociales)
- La sélection de variétés résistantes
- La recherche fondamentale en production intégrée
- Le développement de substances à moindres impacts

Axe 3 - Innover ...


Identifier les leviers et les freins

- Évaluation économique des scénarios
- Recherche socio-économiques : freins ou leviers liés à l'organisation commerciale (cahiers des charges, marketing,...) , liés au matériel, liés à la sensibilité économique d la production.



Axe 5 - Renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides

- 1: Organiser les partenariats entre les différents acteurs
2. Mettre en place un système d'information partagé entre les différents acteurs, public et mutualisé
3. Définir des protocoles d'observation adaptés



Faciliter la mise sur le marché
des produits alternatifs,
notamment de biocontrôle.
(Ecophyto axe 2)

Mise en place de groupes de travail et de partenariats

1. Groupe préparations naturelles peu préoccupantes
2. Groupe de réflexion sur la méthodologie adaptée à l'expérimentation des "Produits Naturels".
3. Partenariat ITAB-Afssa-DGAL
4. Commission usages orphelins

Groupe préparations naturelles peu préoccupantes

Composition: DGAL-Afssa-UIPP-AFPP-
Associations-Instituts

Objet:

- définition des préparations
naturelles peu préoccupantes
- définir une procédure simplifiée d'autorisation

Projet de décret prévu par la loi su l'eau.

Groupe de réflexion sur la méthodologie adaptée à l'expérimentation des "Produits Naturels".

Origine: demande de la DGAI auprès de l'AFPP (CEB: commission des essais biologiques)

Objet: rédaction de méthodes adaptées à l'évaluation des « produits naturels »: en projet:

→ Un document guide

→ Des méthodes générales sur 3 thèmes
les insectes piqueurs-suceurs
les maladies fongiques du feuillage
la stimulation de la croissance et de la vigueur des plantes

Partenariat DGAL-AFSSA-ITAB⁽¹⁾ dans le cadre du groupe de travail intrants AB de l'INAO

objectifs :

- améliorer la connaissance des utilisateurs sur les produits utilisables, et sur la réglementation: réalisation d'un guide intrants.
- dégager des pistes pour que des produits, a priori utilisables en AB, disposent d'une AMM en France et constituer des dossier annexe 1 pour des PNPP.

(1): convention en cours de signature

Commission usages orphelins

Installée le 26 juin 2008 par le Directeur général de l'alimentation.

Composition: représentants de l'administration, des organisations professionnelles, des instituts techniques et de l'AFSSA

Objet: accélérer la mise à disposition d'outils de protection innovants pour les usages orphelins, anticiper les futures évolutions communautaires. et mettre en place des démarches structurées.

Commission usages orphelins

Ces démarches visent à

→ trouver des solutions de nature chimique en les substituant le cas échéant par des solutions alternatives lorsqu'elles sont efficaces et connues

→ prendre en compte non seulement les cultures mineures, mais aussi les cultures majeures pour autant que celles-ci soient concernées par des usages mineurs ou mal pourvus

→ travailler sur les usages vides ou susceptibles de l'être compte tenu de la disponibilité des substances actives

Commission usages orphelins

Elle s'appuie sur

→ un comité technique opérationnel (experts DGAI et experts filières), chargé de faire des propositions à la commission. Prise en compte de la spécificité AB.

→ des groupes thématiques par filière, chargé de faire remonter les besoins (notamment besoins spécifiques en AB)

Le programme expérimentation de la DGAL-SDQPV

Les objectifs de ce programme s'organiseront
autour de 4 axes:

1. Recherche de solutions pour les cultures mineures,
2. Recherche de moyens de lutte alternatifs ou biologiques,
3. Suivi de l'érosion de l'efficacité,
4. Sécurité sanitaire des aliments et transfert dans l'environnement.



Reconduction du poste expert agriculture biologique et moyens alternatifs à la DGAL-SDQPV

Journée ITAB 7 octobre 2008

Jacques GROSMAN DGAL-SDQPV





Merci pour votre écoute